MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260520-DE2026_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/43

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON - Guillaume DUCRETTET- Laurence FERNANDEZ - Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL- Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS - Olivier JEGARD - Christelle URVOIX -

Absents excusés : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL

Secrétaire de séance : Paulette GICQUEL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

COURRIER NUISANCES ARBRES

Paulette GICQUEL explique que Mme La Maire a été destinataire de courriers, de photos et vidéos d'un habitant de la Commune visant à expliquer les nuisances (feuilles, fleurs…) subies par la proximité de grands arbres implantés sur le domaine public (cité Paul Le Maitre) à proximité de leur habitation. Elle précise que cet habitant avait sollicité la municipalité précédente.
Paulette GICQUEL explique avoir contacté un technicien « référent arbre » du service environnement de Loudéac Communauté afin d'émettre un avis sur cette demande. Paulette GICQUEL donne lecture du rapport. Il est rappelé à Mme La Maire que les arbres étaient implantés bien avant cette maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **décide** de maintenir ces arbres en l'état.

Secrétaire de séance
Alex NIVET

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600